



**Résidence d’écriture au Château Hagen**

Saison 2022/2023

Action création littéraire par la province Sud

Coordination par la Maison du Livre Nouvelle-Calédonie

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_





Sommaire :

p.1 – Présentation générale  
p.2 – Pièces à fournir   
p.3 – Projet de convention   
p.4 – Résumé du projet   
et autres informations.



Dans le cadre de leur soutien au développement de la filière du livre, la province Sud   
et la Maison du Livre de la Nouvelle-Calédonie sont heureuses de vous annoncer la reconduite de leur **résidence de création littéraire au Château Hagen.**

Cette **résidence de jour** permet à l’écrivain.ne lauréat.e, résident.e de la province Sud, de disposer   
d’un lieu propice à la création afin de se concentrer pleinement à son travail d’écriture.

Cette résidence se tiendra en fin d’année 2022 sur une **période maximum de trois mois,   
dans l’espace de la Maison Taragnat du château Hagen (Nouméa, province Sud).**

Cette résidence d’écriture, donnera lieu à **une rémunération à hauteur de 300 000 F net par mois   
de résidence (soit 900 000 F maximum sur la période complète).**

Cette résidence offrira également à l’écrivain.ne lauréat.e, l’opportunité de **rencontrer le public** autour de sa démarche d’écriture.

**Ce cadre de résidence de création littéraire revêt à la fois un caractère prestigieux et professionnel, puisqu’il offre à l’écrivain.ne les meilleures conditions pour finaliser son projet d’écriture.**

Comme, Basile Galais, lauréat 2021/2022, Yannick Jan, lauréat 2020/2021... Le lauréat disposera des meilleures conditions pour finaliser et/ou avancer sur son projet de roman.

**Dossier et pièces à fournir**

►**Calendrier 2021 /2022 :**

**Lundi 3 octobre** : lancement de l’appel à candidature pour la résidence 2022/2023. Relais MLNC et DCJS.

**Vendredi 28 octobre, 17 h** : date limite de dépôt des dossiers

**Jeudi 24 novembre** : délibération et décision du ou de la lauréat.e par le jury

**Début décembre :** Soirée d’annonce officielle du ou de la lauréat.e au château Hagen et relais médias et communication PS.

**Période du 1er décembre 2022 au 28 février 2023** : résidence d’écriture (trois mois)

►**Composition du jury** : Pour la province Sud : l’Elue en charge de la culture (Président.e du jury), Directeur de la DCJS, Directeur du Château Hagen, Chargée d’actions culturelle en charge du livre ou leurs représentants ; pour la Maison du Livre N-C : Directeur ou Président ; Le ou la précédent(e) lauréat(e); Responsable du département lettre de l’Université de la Nouvelle-Calédonie ; Président des écrivains ou représentant (AENC) ; Président des éditeurs ou représentant (AEDE) ; Responsable de la médiathèque de l’ADCK-CCT, responsable du service en charge de la lecture publique de la Ville de Nouméa, Province Nord.

**Un.e seul.e lauréat.e sera sélectionné.e pour la saison 2022/2023**

►**Date limite des dépôts :** **Vendredi 28 octobre, 17 h**

Version numérique impérativement à envoyer à : **accueil@maisondulivre.nc**

Version papier (reliée) à envoyer en complément :   
 **Maison du Livre N-C / Résidence d’écriture – 2021/2022  
 B.P. 266 – 98845 Nouméa Cedex.**

Contacts relais pour informations :   
 Mme Alice Pierre, Directrice de la MLNC   
 72 40 33 / [alice.pierre@maisondulivre.nc](mailto:alice.pierre@maisondulivre.nc)

Mme Julie Revault, Chargée d’actions culturelles « livre et lecture » à la DCJS  
 20 48 09 / [julie.revault@province-sud.nc](mailto:julie.revault@province-sud.nc)

**La réception de chaque dossier donnera lieu à confirmation par courriel.**

**Sans retour de notre part dans les 48 heures, merci de bien vouloir nous contacter.**

**Tout dossier incomplet ou déposé hors délais ne sera pas retenu.**

**1/ Présentation de l’auteur.e et de son parcours : 1 page max.**

Biographie avec votre présentation, votre parcours et l’expérience d’écriture (participation à un atelier d’écriture, à des concours littéraires) + C.V. professionnel (facultatif)

**2/ Description du projet d’écriture : 1 page max.**

Note d’intention du projet d’écriture (synopsis).

+ Extrait des éléments déjà rédigés, sinon plan et/ou manuscrit complet en l’état

**3/ Justificatifs personnels :**

3.1 Sur une feuille volante à part : **Nom, prénom, âge, coordonnées (adresse, BP, courriel, téléphone)**

3.2 Copie de la pièce d’identité (carte d’identité ou passeport)

3.3 Justificatif de domicile avec obligation de résider en province Sud (facture de moins de 3 mois)

3.4 Justificatif de revenu : dernier avis d’imposition ou copie des 3 derniers bulletins de salaire.

3.5 Attestation d’assurance en responsabilité civile

3.6 Relevé d’identité bancaire (RIB)

***Nous garantissons une protection des données personnelles pour ces documents confidentiels.***

**Projet de convention**

**avec engagements réciproques**

**► Engagement en faveur du ou de la résident.e lauréat.e**

- Accueil sur le site du Château Hagen, locaux de la Maison Taragnat, Nouméa (province Sud)

- Durée de trois (3) mois de résidence maximum sur la période du 1er décembre 2022 au 28 février - 2022 (à définir conjointement).

- Rémunération à hauteur de 300 000 F net par mois de résidence, soit un global de 900 000 F CFP

- Proposition d’une à trois interventions publiques de valorisation du projet d’écriture.

**► Engagement de l’auteur.e résident**

- Signer une convention de résidence (précisant les engagements mutuels cités ici)

- Assurer sa résidence avec sérieux et professionnalisme (présence quotidienne)

- S’engager, à hauteur d’un maximum de 30 % du temps de résidence, à assurer une valorisation   
- et/ou des actions de promotion de l’écriture auprès du public (rencontre, atelier, lecture)\*

- Accepter l’ensemble des relais de promotion et de valorisation que les porteurs de la résidence- - - - MLNC/ DCPS seront amenés à engager

- Livrer un manuscrit, en l’état, au terme de sa résidence (fichier et version papier) \*\*

- S’engager à informer les partenaires des suites pour le manuscrit sur l’année N+1, soit courant 2023/2024 : - concours et prix littéraire, édition, autres dispositifs d’aides.

*\* Proposition d’intervention au château Hagen et/ou à la MLNC. Voir p.4, I.*

*\*\* Pour information à la MLNC et DCPS, ces partenaires s’engageant à ne pas diffuser sans l’autorisation de l’auteur.e au regard de ses droits relevant du code de la propriété intellectuelle.*

**I- Résumé du projet de résidence**

* **Projet :** Résidence d’écriture de jour (sans hébergement en soirée).
* **Période et durée de résidence :** Trois (3) mois maximum sur la période du 1er décembre 2022 au 1er mars 2023.
* **Lieu de la résidence** : Site du Château Hagen, espace de la Maison Taragnat (bureau), Nouméa – province Sud.
* **Financement** : L’auteur.e lauréat.e bénéficiera d’une rémunération forfaitaire de 300 000 F net / mois, pendant toute la période de sa résidence (maximum de trois mois). Dans le cas où l’auteur.e sélectionné.e percevrait un salaire pendant la période de création, la rémunération pourra relever d’un défraiement pour les frais de bouche et de transport (per diem journalier).
* **Possibilités d’actions autour du projet** : Rencontres publiques, lectures publiques, relais médias … Ces rencontres peuvent se tenir dans le cadre des actions du château Hagen et/ou de la MLNC, avec possibilité d’ateliers, rencontres et valorisation de la résidence, lectures d’extraits, relais médias. L’auteur.e s’engage à y participer.

**II- Descriptif détaillé, conditions d’accès et infos pratiques**

L’auteur.e lauréat.e devra gérer sa disponibilité auprès de son employeur.

L’auteur.e bénéficiera à la fois de la convention et d’une attestation administrative.

L’auteur.e devra utiliser efficacement la période de résidence pour finaliser son projet d’écriture.

L’auteur.e devra assurer sa résidence tous les jours de la semaine. Suivant ses besoins, cela reste sous réserve de disponibilité et d’ouverture publique pour les week-ends.

L’auteur.e disposera des clés afin d’accéder à son espace de résidence.

L’auteur.e pourra accéder à l’espace de résidence pendant aux horaires d’ouverture du site, soit de 7 h 30 à 17 h00, tous les jours ouvrés (du lundi au vendredi).

Possibilité de rester en continu sur la journée.

Le matériel à disposition relèvera d’un mobilier de bureau et d’un espace fauteuils.

L’auteur.e devra s’équiper de son propre ordinateur. En cas d’impossibilité, la MLNC s’engage à prêter un ordinateur fixe (iMac).

**III- CONTACTS DES PARTENAIRES**

**À la Maison du Live de la Nouvelle-Calédonie :**

Alice Pierre : 72 40 33 / 28 65 10 / [alice.pierre@maisondulivre.nc](mailto:alice.pierre@maisondulivre.nc)

**Au Château Hagen – Maison Taragnat / DCJS :**

Christophe Bouton

20 48 31 / 75 67 66 / [christophe.bouton@province-sud.nc](mailto:christophe.bouton@province-sud.nc)

**À la direction culture, jeunesse et sport de la province sud (DCJS) :**

Julie Revault, chargée d’actions culturelles

20 48 09 / [julie.revault@province-sud.nc](mailto:julie.revault@province-sud.nc)